

## **SÉANCE DU 10 Septembre 2019 (10 conseillers présents)**

### **1 – DELIBERATIONS APPROUVEES**

- 1-1 Acceptation du devis de la direction des infrastructures du département pour le traitement de l'assainissement pluvial rue de St André à la Merletterie. Montant des travaux 36 085€HT, participation commune 40% soit 14 434€.

### **2 – AUTRES SUJETS ABORDES**

#### 2-1 Rentrée scolaire

- Inscriptions de 174 enfants au sein du RPI Montpellier St André, 109 en primaire et 65 en maternelle. La projection à 3 ans confirme les chiffres ci-dessus.

#### 2-2 Transport scolaire

- La société Metereau déléguée par la Région Nouvelle Aquitaine a pris en charge le transport de liaison entre les deux écoles ainsi que le ramassage des enfants de St André dans les villages
- Le coût du transport a fortement réduit le nombre d'enfants transportés sur le circuit communal de 24 possibles seulement 8 sont retenus. Le montant de la cotisation est fonction du quotient familial avec un maximum à 150€.

#### 2-3 Parking école

- Réalisation en juillet par l'entreprise Picoulet pour l'accès de 15 places avec un marquage au sol de la SARL GAM de Cravans.
- La signalétique à l'entrée de la rue des Ecoles côté rue du stade est modifiée, elle autorise le passage pour rejoindre le parking

- 2-4. Recrutement de Magali Bouyer de Varzay à l'agence postale pour assurer le remplacement de Florence Dessaint en cas d'absence.

#### 2-5. Les travaux

- Aménagement du bourg de la phase 3 sur les départementales R129 et R243.

Démarrage le jeudi 12 septembre, les travaux concernent le pluvial, les bordures, les trottoirs et le revêtement des rues de l'Ancienne Gare et la route du Chaillaud. Achèvement prévu fin octobre 2019.

Un plan de circulation sera mis en place pour faciliter les accès aux commerces et les habitants des villages du Chaillaud et ceux en direction de Thaims et Grézac. Montant de la tranche ferme 235 000€ HT avec une participation communale de 40% soit 93 000€.

- Les trois défenses incendie (le Chaillaud, la Bertaudrie, chez Ménard) sont opérationnelles après les essais du SDIS. Un devis sera demandé pour l'aménagement paysager intérieur.
- Démarrage des travaux d'implantation de l'antenne relais à Jorignac fin septembre pour un achèvement fin octobre. L'antenne sera opérationnelle mi-décembre 2019
- Proposition d'un cheminement du réseau de fibre optique par la société NGE Infranet en délégation du département, en empruntant de préférence les chemins communaux plutôt que les routes départementales entre Jorignac et le Bourg.

